

Compte rendu SOMMAIRE

SÉANCE du Conseil Municipal

Du 30 mars 2017

CR-CM N° 003-2017

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR, Maire**.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :, MM. Dominique ANTHOINE, Odile LARUAZ,

Absent : MM. Flavie PESSEY, Eric TOFFOLI

Le Conseil Municipal

Réunion précédente :

- Approuve le compte rendu de la séance du 16 février 2017.

Décisions du Maire :

La bonne marche de l'administration communale nécessite de traiter certaines affaires dans des délais courts. L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut déléguer un certain nombre de ses compétences au Maire.

Le Conseil Municipal a défini les compétences déléguées au Maire lors de son installation pour le mandat en cours.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT :

- N° 17/007 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la SARL La Montagne de Saint Jean pour l'installation d'une terrasse sur le parking Aimé DUPONT durant la période du 1^{er} avril au 15 novembre 2017 moyennant une redevance de 918,00 euros.
- N° 17/008 : Signature d'une convention, avec le lycée des « Bressis » afin d'accueillir en stage, Mlle CARON Andréa au restaurant scolaire durant la période du 26 juin au 4 juillet 2017.
- N° 17/009 : Signature d'un avenant à la convention d'accompagnement conclue avec la C.M.A. et la C.C.I. afin de reconduire cette convention pour une durée de 6 mois à dater du 16 juillet 2017.
- N° 17/010 : Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. Haute-Savoie définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service, contrat « Enfance et Jeunesse ».

Approbation des comptes de gestion 2016 :

- Approuve les comptes de gestion 2016 dressés par le Comptable de la Commune pour le Budget Principal ainsi que pour les budgets annexes Forêt, Eau, Assainissement et Remontées Mécaniques.

Comptes administratifs 2016 :

- Approuve à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2016 qui se soldent par les résultats cumulés suivants :
 - Budget Principal : un excédent de fonctionnement de 881.867,64 € et un excédent d'investissement de 394.124,35 €.
 - Budget Forêt : un excédent de fonctionnement de 15.686,38 € et un déficit d'investissement de 2.387,00 €.
 - Budget Eau : un excédent d'exploitation de 10.952,28 € et un excédent d'investissement de 140.179,64 €.
 - Budget Assainissement : un excédent d'exploitation de 87.882,83 € et un déficit d'investissement de 22.721,07 €.
 - Budget Remontées Mécaniques : un excédent d'exploitation de 642,50 € et un excédent d'investissement de 10.149,16 €.

Impôts locaux

- L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 n'étant pas parvenu en Mairie avant le Conseil Municipal, il est décidé de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil municipal.

Affectation des résultats :

- Budget Principal : Le résultat cumulé de clôture est de 881.867,64 €.
- Budget Forêt : Le résultat cumulé de clôture est de 15.686,38 €. Décide d'affecter une partie du résultat au compte de réserve 1068 soit 2.387,00 € et de maintenir en report à nouveau à la section de fonctionnement la somme de 13.299,38 €.
- Budget Eau : Le résultat cumulé de clôture est de 10.952,28 €.
- Budget Assainissement : Le résultat cumulé de clôture est de 87.882,83 €. Décide d'affecter une partie du résultat soit 22.721,07 € en réserves au compte 1068 et de maintenir en report à nouveau à la section d'exploitation la somme de 65.161,76 €.
- Budget Remontées Mécaniques : Le résultat cumulé de clôture est de 642,50 €.

Budgets Primitifs 2017 :

- Vote les Budgets Primitifs de l'exercice en cours, lesquels s'équilibrent comme suit,

Budget Principal TTC

Dépenses de fonctionnement	2.953.968,64 €
Recettes de fonctionnement	2.953.968,64 €
Dépenses d'investissement	2.560.913,52 €
Recettes d'investissement	2.560.913,52 €

- Budget Forêt HT

Dépenses de fonctionnement	40.370,00 €
Recettes de fonctionnement	40.370,00 €
Dépenses d'investissement	14.387,00 €
Recettes d'investissement	14.387,00 €

- Budget Eau TTC

Dépenses d'exploitation	16.952,28 €
Recettes d'exploitation	16.952,28 €
Dépenses d'investissement	247.407,68 €
Recettes d'investissement	247.407,68 €

- Budget Assainissement HT

Dépenses d'exploitation	65.161,76 €
Recettes d'exploitation	65.161,76 €
Dépenses d'investissement	133.896,07 €
Recettes d'investissement	133.896,07 €

- Budget Remontées Mécaniques HT

Dépenses d'exploitation	59.789,50 €
Recettes d'exploitation	59.789,50 €
Dépenses d'Investissement	15.191,28 €
Recettes d'Investissement	15.191,28 €

- Budget Lotissement de la Mouille HT

Dépenses de fonctionnement	833.332,00 €
Recettes de fonctionnement	833.332,00 €
Dépenses d'Investissement	777.185,76 €
Recettes d'Investissement	777.185,76 €

Subvention d'équilibre au budget annexe des Remontées Mécaniques :

- Décide la prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses d'exploitation du budget annexe des Remontées Mécaniques par le biais d'une subvention d'équilibre de 52.000 € au titre de l'exercice 2017

Subvention d'équilibre au budget annexe Eau :

- Décide la prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses d'exploitation du budget annexe Eau par le biais d'une subvention d'équilibre de 6.000 € au titre de l'exercice 2017

Budget Principal – Subventions 2017 :

- Vote un crédit de 126.510,00 € et s'accorde sur la répartition suivante :

Office de Tourisme (animation)	58.450,00 €
Harmonie	12.450,00 €
Chorale	720,00 €
Club de l'Amitié	320,00 €
Association Parents d'Elèves	1.390,00 €
Amicale Sapeurs-pompier	3.100,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Groupe Lou St Jeandais	580,00 €
Péricant	4.000,00 €
Comité de la St Jean	1.000,00 €
St Jean de Sixt Patrimoine	500,00 €
Espace Enfants	20.000,00 €
Non affecté	23.500,00 €

Forêt communale – Programme d'actions pour 2017 :

- Approuve le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'année 2017 :
 - Travaux d'entretien : 9.390,00 euros HT
 - Travaux d'investissement : 1.250,00 euros HT

SIMA – Modification des statuts

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis a prévu de modifier l'article 8 de ses statuts comme suit :

« Article 8 : Promotion touristique et soutien à la commercialisation du massif des Aravis »

Le Syndicat a vocation à mettre en œuvre toute action de soutien à la promotion et à la commercialisation du Massif des Aravis, en particulier pour ce qui concerne la promotion du massif à l'international .

Il peut également assurer, pour le compte de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), toute action en matière de promotion du tourisme à l'international, dans les conditions prévues par une convention qui précise notamment les conditions de financement et d'exécution des prestations assurées.

Les actions dans ce domaine seront décidées par un comité de pilotage dont la composition est fixée par le règlement intérieur.

Au cas où le conventionnement avec la CCVT serait formalisé, la composition du comité de pilotage sera élargie conformément aux stipulations de la convention conclue à ce sujet entre le SIMA et la CCVT.

Le comité de pilotage peut examiner par ailleurs tout sujet ayant trait aux questions concernant la promotion du tourisme dans le massif des Aravis. Il peut décider de toute étude en ce domaine. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis telle que ci-dessus énoncée.

Lotissement communal de la Mouille – Modification du cahier des charges :

- Suite à une analyse de la fiscalité du budget du lotissement, il a été décidé de modifier comme suit le cahier des charges de la vente des 4 lots du lotissement communal de la Mouille :
 - Durée de l'appel à candidature : suppression du délai (jusqu'à la vente du dernier lot)
 - Prix de vente des lots : 250.000 euros TTC
 - Délai d'exécution : l'acquéreur doit, dans un délai de 3 ans à dater de la signature de l'acte de cession, avoir débuté sa construction et doit avoir terminé les travaux et présenté le certificat de conformité dans un délai de 5 ans à compter de la date de l'acte de cession.

Investissements 2017 – Acquisition d'un véhicule :

- Décide l'acquisition d'un véhicule de marque MERCEDES type UNIMOG U318 au prix de 138.000 euros TTC afin d'assurer le déneigement et le salage des voies communales auprès du garage Dauphiné Poids Lourds.

Vente de véhicules :

- Décide la vente d'un MERCEDES type UNIMOG U1600 au prix de 15.000 euros TTC (reprise par le garage Dauphiné Poids Lourds)
- Décide la vente d'un LINDER UNITRAC 102 au prix de 20.000 euros TTC (reprise par le garage Dauphiné Poids Lourds)

SM3A – Désignation membre « Comité Rivière »

- Désigne Monsieur Dominique ANTHOINE (titulaire) et Monsieur Jean-François TOCHON-FERDOLLET (suppléant) comme représentant de la commune de SAINT JEAN DE SIXT auprès du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) afin de siéger au « Comité de rivière ».

SM3A – Convention de financement de l'opération collective « Arve Pure 2018 »

- Décide de passer une convention avec le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) définissant les modalités de financement des actions que doit porter et mettre en œuvre le SM3A dans le cadre du contrat « ARVE PURE 2018 » et fixe en particulier la participation de chacun des 12 EPCI du périmètre (106 communes du SAGE ARVE) afin d'assurer la part de cet autofinancement.

Répartition du produit des amendes de police - approbation du dossier de demande de subvention pour la création d'un rond point sur la RD 4 au niveau du groupe scolaire.

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Département de la Haute-Savoie va procéder, comme chaque année, à la répartition de la dotation réservée aux Communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribué par la Préfecture. Sont notamment éligibles les dossiers en faveur de l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles. Il est ainsi envisagé de soumettre le dossier de création d'un rond point sur la RD 4 en face de la cour de récréation de l'école permettant en outre la déviation des véhicules descendant la voie communale du Crêt se trouvant juste en face de la cour de récréation et constituant un réel danger si un véhicule venait à traverser la route départementale pour finir sa course dans la cour de l'école.

Ce programme consistera notamment à la création d'un rond point sur la RD 4 et au déplacement de la voie communale venant du Crêt. Le montant des aménagements de surfaces est estimé à 204.500 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier présenté, Autorise Mr le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police,

Fonds départemental pour le développement des Territoires - approbation du dossier de demande de subvention : Travaux hydrauliques chemin de la Ruaz

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil départemental a institué un partenariat avec les collectivités par la création du Fonds départemental pour le développement des Territoires (FDDT). Pour 2017, cette politique de soutien a été reconduite et le fonds a été doté de 20 millions d'euros.

Le FDDT est destiné à financer des projets d'investissements, devant prioritairement concerner les domaines notamment de la construction de bâtiments de services aux familles, des infrastructures de sécurisation des déplacements et de modernisation de la voirie communale ainsi que les projets de soutien à la rénovation de logements accessibles à tous.

Il est ainsi envisagé de soumettre les dossiers suivants :

Travaux hydrauliques chemin de la Ruaz pour un montant de 323.034,00 € HT,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier présenté, autorise Mr le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du FDDT

Questions diverses :

- Finances communales :
Prend connaissance d'une analyse financière réalisée par Monsieur COLLART, Trésorier de Thônes, sur la gestion communale de 2012 à 2016.
Cette analyse fera l'objet d'une présentation, par Monsieur le Trésorier au Conseil Municipal.
- Programme de travaux RET – Secteur de Forgeassoud

Accepte le programme de travaux présenté par la RET (Régie d'Electricité de Thônes) afin d'enfouir les réseaux dans le secteur de Forgeassoud :

- Mise en souterrain réseau REI : 29.361,47 euros HT (restant à charge de la commune)
- Mise en souterrain réseau FTC : 46.202,73 euros HT

- Aménagement du centre village :
Une rencontre sera organisée avec la société TERRACTEM afin d'aborder le choix de l'opérateur et les modalités de cette collaboration.

- Personnel communal :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Stéphane COLLOMB-GROS, secrétaire de Mairie, pour une autre collectivité.

Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 4 mai 2017 à 20h30.

A 23h50, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
P. RECOUR